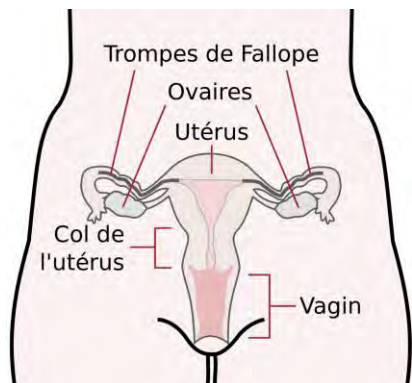




Cancer du col de l'utérus : prévention et dépistage

Où se trouve le col de l'utérus ?

C'est la partie de l'utérus qui se trouve au fond du vagin



Le rôle des papillomavirus

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus très répandus : les HPV (human papillomavirus). Il en existe plusieurs types.

Ces virus se transmettent lors de rapports sexuels ou par simple contact au niveau des parties génitales.

Au cours de leur vie, environ 80 à 90 % des femmes rencontrent ces virus.

En général, le corps parvient à le mettre au repos. Mais il arrive que l'infection persiste et entraîne des anomalies pouvant évoluer en cancer après de nombreuses années.

Plus une anomalie est détectée tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

La plupart du temps, **les anomalies du col de l'utérus ne se manifestent par aucun symptôme**. C'est pourquoi le dépistage est essentiel.

Comment se protéger ?

De 11 à 19 ans : La vaccination

<i>Pour qui ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes filles de 11 ans. Les jeunes filles ou jeunes femmes de 12 à 19 ans, en rattrapage, quelle que soit leur sexualité avant la vaccination.
<i>Comment ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2 injections sont nécessaires pour que la vaccination soit efficace. La deuxième a lieu 6 mois après la première Dans certains cas, une injection entre les 2 injections principales peut être indiquée
<i>Le vaccin remplace-t-il le frottis</i>	<ul style="list-style-type: none"> Non, car le vaccin protège contre certains types de virus HPV, mais pas contre tous

De 25 à 65 ans : Le dépistage

<i>Pour qui ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans, vaccinées ou non. Dans certains cas, un dépistage en cours de grossesse peut-être réalisé
<i>Pourquoi ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour repérer les cancers ou les anomalies précancéreuses à un stade où il est facile de les soigner Les anomalies liées aux virus HPV évoluent lentement, le dépistage permet une prise en charge précoce des anomalies.
<i>Quand ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les deux premiers frottis sont réalisés à 1 an d'intervalle. S'ils sont normaux, le dépistage est recommandé tous les 3 ans. !/ Attention !/. En cas de saignement (en dehors des règles) ou autre symptôme anormal entre 2 frottis, il est nécessaire de consulter le professionnel qui vous suit sur le plan gynécologique.
<i>Qui pratique le frottis de dépistage ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les gynécologues, de nombreux médecins généralistes, les sages-femmes, les centres de planification familiale, les centres mutualistes de santé Certains laboratoires de biologie médicale (sur prescription)
<i>Pourrais-tu le faire plus tôt ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Une patiente en bonne santé ne devrait pas avoir de frottis du col de l'utérus avant 25 ans, quel que soit l'âge de ses premiers rapports. Avant 25 ans, le risque de cancer du col est exceptionnel. Ce cancer rarissime et spécifique n'est par ailleurs pas accessible au dépistage traditionnel, car il est trop rapide. Les anomalies du col avant 25 ans sont nombreuses, car le virus est très fréquemment présent de manière normale dans cette tranche d'âge. La quasi-totalité des anomalies du col détectées se normalise dans les mois ou les années qui suivent chez les femmes de moins de 25 ans. Le dépistage doit être fait dans une période où ces anomalies ne sont plus normales et où le risque commence à exister : c'est pour cela qu'il est réalisé à partir de 25 ans.
<i>Pourquoi ne pas en faire plus souvent comme tous les ans par exemple ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le frottis du col de l'utérus est un examen fiable, mais pas infaillible. C'est un examen très sensible : il alerte parfois pour rien. Répéter les examens en dehors des recommandations risque de dépister des patientes qui finalement n'auront pas de problème alors que celles pour qui il est utile auront très certainement déjà été dépistées.